

Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti

Encampment dynamics: comparison between a formal and an informal camp in Haiti

Alice Corbet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18857>

DOI : [10.4000/conflits.18857](https://doi.org/10.4000/conflits.18857)

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 8 juillet 2014

Pagination : 87-108

ISBN : 978-2-343-04155-1

ISSN : 1157-996X

Référence électronique

Alice Corbet, « Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti », *Cultures & Conflits* [En ligne], 93 | printemps 2014, mis en ligne le 02 juillet 2015, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18857> ; DOI : [10.4000/conflits.18857](https://doi.org/10.4000/conflits.18857)

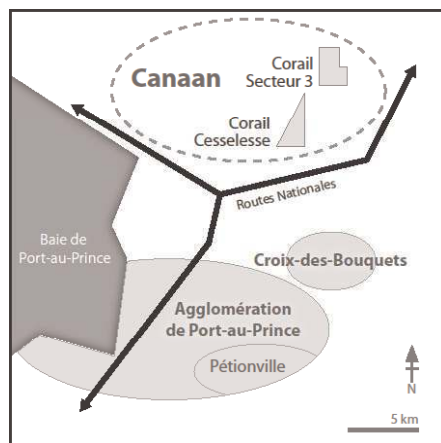
Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti

Alice CORBET

Après avoir passé une thèse en anthropologie à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS, Paris) au sujet des camps de réfugiés sahraouis, en 2008, et effectué un post-doctorat au CERIU (Montréal, Canada), Alice Corbet a travaillé en Haïti pour ses recherches, tout en collaborant avec des organismes de solidarité. Son travail transdisciplinaire porte sur la thématique des déplacés et des réfugiés, de l'enfermement et du contrôle des populations, du déplacement du politique et de l'humanitaire.

L'encampement : une perspective interne

Première république « noire » indépendante issue de la révolte des esclaves, en 1804, Haïti est passé d'une position de principale destination touristique des Caraïbes dans les années 1960-70 à celle d'un pays exsangue suite aux dictatures successives et aux désastres climatiques récurrents qui l'ont affecté. Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a contribué à déstabiliser le pays, dans lequel œuvrent depuis des dizaines d'années de nombreuses associations de charité, religieuses, médicales ou de développement. La Mission des Nations-Unies pour la stabilisation en Haïti – la Minustah, sur place depuis 2004 – a prolongé son mandat suite au séisme. L'épicentre de ce dernier, situé près de la zone



Représentation schématique
de la région de Port-au-Prince

métropolitaine de Port-au-Prince, a provoqué plusieurs dizaines de milliers de décès, le déplacement de plus de 2 millions de personnes, la multiplication d'une aide extérieure difficile à canaliser et à coordonner, mais aussi la destruction de bâtiments et la perte de nombreux documents (en particulier liés aux impôts, au foncier et aux documents d'identité, avec la destruction de presque tous les ministères et la désorganisation des bureaux d'État civil ¹). 1 500 camps furent aménagés, progressivement organisés par leurs habitants ou par des ONG (organisations non gouvernementales) qui distribuèrent de l'eau, de la nourriture, des bâches, installèrent des latrines, des centres de soin, etc. Bien que le profil de ces camps soit très divers, beaucoup de leurs habitants sont reconnus par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) comme déplacés internes, c'est-à-dire comme des personnes qui ont dû se déplacer involontairement de leur lieu d'habitat habituel. En outre, la présence de l'aide humanitaire et de l'accès à des camps situés au sein des villes attira certaines familles issues de quartiers très pauvres, qui passaient parfois d'un bidonville délaissé à un camp géré par une organisation de solidarité internationale. Des provinciaux furent aussi attirés par les nouveaux quartiers issus du séisme, dans la continuité du mouvement d'exode rural lié à l'appauvrissement des campagnes haïtiennes perdurant en Haïti depuis la seconde moitié du ^{xx}e siècle. C'est pourquoi beaucoup de déplacés ne sont pas reconnus en tant que tels et n'ont pas de statut juridique propre : ils peuvent être perçus comme des migrants économiques qui saisissent l'occasion de s'investir dans un nouveau site, ou plus largement comme des personnes n'ayant pas de lieu de rattachement et qui rallient un nouvel emplacement par opportunisme ².

Le séisme haïtien a accru la précarité que connaissait déjà une grande partie de la population. Selon les chiffres pré-séisme de 2003, 76 % des Haïtiens vivent en-dessous du seuil de pauvreté de 2 US\$ de revenus quotidiens et 55 % sont sous le seuil d'extrême pauvreté de 1 US\$ de revenus ³. Le mode de vie

1. Au délabrement des archives nationales, il faut ajouter la perte de documents lors du séisme, l'absence de papiers d'identité, de propriété, ou d'actes de naissance (qui souvent doivent s'acheter), l'incapacité pour l'administration à pouvoir présenter des duplicatas officiels dans un délai convenable, les changements de noms spontanés, les vols de documents, la prolifération de faux papiers, l'illettrisme permettant à des escrocs de faire signer des papiers de vente de terrain ou d'identité au nom d'autres personnes (taux d'alphabétisation des adultes 2008-2012, selon l'UNESCO : 48,7 % de la population), etc. Selon les Archives Nationales d'Haïti, il y aurait au moins 2 millions de « sans papiers » en Haïti depuis 2010 (sur 10,5 millions d'habitants).
2. Il est généralement admis que les « déplacés » sont poussés à partir par une contrainte, quand les « migrants » se déplacent de manière volontaire. Ceci-dit, la frontière entre ces deux définitions est indécise : comment qualifier une personne née en province, gagnant la ville dans l'espoir de mieux y vivre, et qui s'installe volontairement dans un nouveau camp après le séisme car elle ne peut plus financer son logement précaire ? Pour une analyse critique de ces catégories : Cambrézy L., Lassailly-Jacob V. (eds), « Réfugiés climatiques, migrants environnementaux ou déplacés ? », *Revue Tiers-Monde*, 204, 2010 ; et *Cultures & Conflits*, « Migrations climatiques », 88-4, 2012.
3. PNUD, *La vulnérabilité en Haïti : Chemin inévitable vers la pauvreté ? Rapport national sur le développement humain – Haïti*, PNUD, 2004, p. 8.

d'une grande majorité de la population est basé sur l'économie de survie au jour le jour, où chacun invente au quotidien ce qui va lui permettre de manger le soir même. Dans ce cadre, l'aléatoire est la règle, le précaire est la norme. Variable d'ajustement de l'économie défaillante de la société haïtienne, c'est pourtant la masse énorme et flexible des exclus qui fait fonctionner le pays. Ainsi, beaucoup de personnes se louent comme journaliers dans les travaux de construction ou animent des petits commerces, souvent ambulants, grâce auxquels ils vendent quelques mangues, des cartes de téléphone, des taules récupérées dans les décombres... Cette économie de survie concerne environ 80 % de la population haïtienne ⁴.

Alors que, au fil des mois, l'aide humanitaire s'est progressivement tarie, seuls ceux qui n'avaient pas d'autre choix sont restés dans les camps, où les conditions de vie se sont dégradées, en particulier lors de la saison des pluies et avec l'arrivée du choléra fin 2010. Lors de mes recherches de terrain, entre 2011 et 2013, demeuraient dans les camps un amalgame de personnes très pauvres ou ayant tout perdu, qui bénéficiaient plus ou moins de l'aide humanitaire selon le site où elles se trouvaient. En effet, certains camps sont aidés par diverses ONG et très structurés, avec une perspective éventuelle d'installation des déplacés sur place ou dans un nouveau quartier : ce sont des camps « formels » ou « normés ». Mais dans d'autres cas, le fait que les camps « spontanés » ou « informels » puissent enfreindre les droits de propriété du terrain où ils se sont installés, et l'essoufflement des moyens des ONG les soutenant, renvoient les plus pauvres vers leurs modes habituels de survie : la débrouille (« *se demele* » en créole). Or, trois ans après le séisme du 12 janvier 2010 en Haïti, au moins 347 284 déplacés occupent encore 450 camps, parmi lesquels 337 sont sur des terrains privés, selon l'ONU ⁵. La persistance des populations installées dans les camps attire l'attention sur l'importance du processus d'encampement, c'est-à-dire sur la manière dont les déplacés prennent possession du camp en tant qu'un lieu de vie ⁶. Les aboutissements de l'encampement peuvent être divers ; parmi eux, le passage d'un camp à une installation pérenne (où on se projette dans l'avenir) est d'un intérêt particulier. Comment les relations sociales évoluent-elles dans les camps selon le cadre de ce dernier (juridique, symbolique, et environnemental) et selon ses relations avec l'extérieur (État haïtien, municipalité, organismes de solidarité), et comment l'investissement dans le lieu et dans l'avenir se décide-t-il pour les déplacés ?

4. Bureau international du travail, *Relancer l'emploi à travers le processus de reconstruction en Haïti*, BIT, 2013.

5. Le comité inter-agences de l'ONU a mis en place une matrice de suivi du déplacement électronique et géolocalisée, dont les chiffres de janvier 2013 sont présentés au fil de cet article. Ces chiffres, issus de recensements effectués dans les camps, sont à considérer avec précaution, car ils ne prennent pas en compte les camps non répertoriés et oublient que beaucoup de personnes se déplacent. On les considérera donc comme des estimations.

6. Le terme d'encampement associe souvent le mouvement de mise en camp à une logique politique. Consulter Harrell Bond B., Verdrame G., *Rights in exile. Janus-faced humanitarianism*, UK, Berghahn Books, 2005.

Comment ceux-ci font-ils évoluer le camp dans lequel ils habitent, qu'ils soient accompagnés ou non par un « dispositif humanitaire » – un assemblage d'acteurs et de cadres qui régissent l'intervention de solidarité –, pour reprendre le terme d'origine foucauldienne qui apparente la mécanique humanitaire à un ensemble de techniques et de discours insérés dans une relation de pouvoir ?

La comparaison des liens sociaux entre deux camps haïtiens limitrophes situés au Nord de la capitale Port-au-Prince, Corail, formel, et Canaan, informel, permettra de saisir les limites du camp comme lieu de vie à partir du point de vue des déplacés. Ces deux camps sont installés dans une région très aride chargée d'une histoire sombre : elle comprend notamment Titanyen, qui a été un des lieux des exécutions sommaires lors des dictatures de François et de Jean-Claude Duvalier. C'est aussi à cet endroit que, pour des raisons pratiques, les fosses communes consécutives au séisme ont été creusées. La qualité du sol de cette région est mauvaise et l'eau ravine la terre sans la nourrir (quand elle ne l'inonde pas), permettant difficilement la pousse de buissons : on trouve des cactus. Juste après le séisme, 5 000 hectares, autour de Titanyen, furent déclarés « zone d'utilité publique ⁸ » par un décret signé par le Président Préval [1996-2001, 2006-2011] : ce territoire devait permettre aux déplacés de s'établir en dehors de l'agglomération soumise à une intense pression foncière, dans laquelle les prix de location se décuplaient, évinçant les plus pauvres. Si cette installation fut organisée à Corail, elle fut délaissée à Canaan, où les gens se sont spontanément établis. En effet, ces deux camps ont été pris au fil du temps dans un enchevêtrement de dynamiques sociales, politiques, et spatiales, qui ont vu différents acteurs se positionner. Ainsi, dans ces espaces d'exception et de précarité que sont les camps, on est amené à interroger la notion de communauté dans son sens premier : celui de *mise en commun* d'un espace et, éventuellement, d'un sentiment. D'un côté, une « communauté » a été décrétée grâce à la mise en camp : c'est le cas de Corail. De l'autre, un sentiment d'appartenance collectif au camp s'est développé : c'est le cas de Canaan. Ce sentiment a été la condition pour que ce site se projette dans le futur et qu'il ne reste pas suspendu dans l'exception post-catastrophe propre à sa situation précaire. Ainsi, plutôt que le dispositif humanitaire du camp formel, c'est la logique informelle de Canaan qui oriente désormais les actions des déplacés : cette observation interroge les limites sociales comme urbanistiques du camp et nourrit la réflexion sur celui-ci comme forme politique, urbaine et même identitaire.

7. Tels qu'utilisés par Pandolfi M., "Contract of Mutual (in)Difference: Governance and the Humanitarian Apparatus in Contemporary Albania and Kosovo", *Indiana Journal for Global Legal Studies*, 10-1, 2003, ou Agier M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.
8. Décret publié dans *Le Moniteur, Journal Officiel de la République d'Haïti*, 21, 2010. Il stipule, sans les identifier, que les propriétaires des terrains de la zone seront « dédommagés ». Il semble que, personne n'ayant pu témoigner de documents de propriété, aucun dédommagement ne fut prodigué par l'État.

Quatre séjours en Haïti, effectués dans le cadre de travaux d'expertise indépendants⁹, ont permis de mener à bien cette recherche. Chaque fois, j'ai privilégié l'approche des camps, en particulier dans deux quartiers différents de Canaan (Canaan III, installé depuis février 2010, et Mosaïque, présent depuis le printemps 2013). C'est par la rencontre informelle que les données présentées ici ont été obtenues, après avoir eu l'accord de libre circulation dans les camps par leurs représentants, c'est-à-dire par ceux qui les dominent, soit parce qu'ils font l'intermédiaire avec les ONG, soit parce qu'ils ont un pouvoir charismatique. Il me fallait leur expliquer mon travail en insistant sur le fait que je ne faisais pas partie d'une ONG, donc qu'il n'y avait pas en jeu un apport d'aide. Mais après les avoir convaincu, j'ai pu discuter avec toutes les personnes rencontrées et aux profils différents, tantôt de manière aléatoire, tantôt en suivant le fil des rencontres (méthode en réseau, dite « boule de neige »). Mon panel est donc composé de petits marchands, de femmes ou d'hommes désœuvrés, de travailleurs au repos, de prêtres, de *leaders* charismatiques, venus de tous les quartiers de l'agglomération port-au-princienne et ayant différents niveaux de vie (mais, pour la plupart, très pauvres). La diversité des personnes rencontrées et des témoignages est donc grande, assurant une certaine représentativité des habitants des camps – représentativité mesurée par le fait que l'endroit immense, évolutif et très diversifié, laisse très certainement échapper maintes complexités à cette étude. Cette méthode monographique, si elle permet d'avoir des informations riches et denses, n'est pas une enquête quantitative, les Haïtiens se montrant très méfiants envers toute comptabilisation (et les chiffres, souvent peu fiables, sont difficiles à extrapoler sur un espace mouvant). Toutefois, mon carnet de note retrace le parcours de vie et les témoignages de 57 personnes rencontrées à Canaan, dont deux chefs de quartiers, et 19 à Corail, dont le *leader* de l'époque. 62 % des personnes interrogées sont des femmes et 48 % ont moins de 30 ans. En raison des tensions à Corail, j'ai préféré mener mes entretiens à l'extérieur du camp, près de son entrée, notamment auprès d'un chef à ce moment contesté et qui a dû partir par la suite à cause de menaces pesant sur sa famille. Enfin, les membres des ONG intervenant à Corail ont peu accepté de me rencontrer ou de répondre à mes questions, soit en se fermant totalement, soit en acceptant uniquement des discussions informelles, dans lesquelles il se révélait que le sujet Corail / Canaan était passionnant pour tous, mais que cette situation n'était pas prioritaire en raison de sa complexité.

9. Cet article rédigé durant l'été 2013 est issu de quatre séjours menés entre 2011 et 2013 à Port-au-Prince, d'une durée de un à deux mois chacun, dans le cadre de travaux d'expertise pour la Délégation aux affaires stratégiques, Ministère de la défense français, et pour le Groupe URD. Merci à eux, aux déplacés de Corail et de Canaan, à tous ceux qui m'ont aidé à réfléchir sur mes thèmes de recherche, et en particulier C. Broudic, aux évaluateurs anonymes, à D. Le Moal pour le graphisme et aux relecteurs N. Lachmann, J. Vetraino, S. A. Andrieu, S. Corbet, H. Abouzaki. Merci également à M. Agier qui m'a poussée à mener les recherches sur ces thèmes dans le cadre du programme de recherche ANR MOBGLOB et de l'ouvrage *Un monde de camps*, Paris, La Découverte, 2014.

Cette démarche ethnographique part de l'observation pour appréhender les ressentis, les perceptions et les investissements des déplacés envers la relation humanitaire et leur milieu – le camp. Elle permet d'opérer un renversement du regard sur la mécanique humanitaire et d'adopter le point de vue interne aux camps, afin d'examiner ce qui se cache dans leurs interstices sociaux-spatiaux. Pour mettre l'accent sur la manière dont les différentes logiques de mise en camp et de fin des camps sont entrées en interaction, voire en compétition, l'article analyse tout d'abord comment le « camp formel » de Corail a échappé à l'appareil humanitaire des ONG, menant au départ de ces dernières et à un mouvement de fusion avec son voisin Canaan. L'informalité de ce dernier, dont les dynamiques sont analysées dans une seconde partie, s'est accompagnée de formes de solidarités permettant d'assurer la survie du groupe grâce à un assemblage de stratégies individuelles. La conclusion souligne les dimensions identitaires et politiques des camps : contrairement à Corail, des éléments d'une « communauté de malheur » sont sous-jacents au fonctionnement de Canaan, alors même que ce camp est frappé d'invisibilité par le gouvernement et les ONG, précisément à cause de son informalité qui échappe au contrôle et à la légalité.

Corail : un camp formel dans l'incertitude

Un camp dans le désert

Corail se situe à 15 kilomètres au nord de Port-au-Prince, dans une zone quasi abandonnée de la commune de Croix-des-Bouquets. Il s'étend en deux parties – Corail Cesselesse et Corail secteur 3 – sur environ 25 hectares, et a été ouvert en avril 2010. Il accueille alors en quelques jours jusqu'à 10 000 personnes provenant de camps saturés dans l'agglomération port-au-princienne, dont celui installé sur l'ancien terrain de golf de la commune huppée de Pétienville. Ces personnes ont été sélectionnées sur des critères assez obscurs, apparemment basés sur le volontariat (mais elles provenaient surtout des marges du camp, dont elles « débordaient » les limites¹⁰). On retiendra essentiellement que la majorité d'entre elles ne se connaissaient pas et ne s'attendaient pas à se retrouver sans activité, loin de la ville, dans un endroit hostile, sous des tentes surchauffées¹¹.

Corail a été créé sur demande de l'armée américaine, malgré les réticences du gouvernement haïtien et de maintes ONG qui s'interrogeaient sur la pertinence d'installer un camp à cet endroit. En effet, outre son éloignement de la capitale et son climat aride, cette partie du site est inondable. La conception de

10. Pour des raisons logistiques et de capacité financière, l'ONG gérant le camp, J/P HRO (dirigée par l'acteur Sean Penn) ne pouvait gérer qu'un nombre limité de personnes sur un espace circonscrit : au-delà, les déplacés ne pouvaient être pris en charge.

11. En témoigne le documentaire de R. Peck, « Assistance mortelle », Arte France, Entre Chien et Loup (Belgique), RTBF, Velvet Film, 2013.

Corail a suivi les recommandations très rationnelles et précises des « *toolkits* » de gestion de camp, qui préconisent des modalités de construction et d'administration des camps basées sur des critères fonctionnels : découpage du camp en *blocks* (zones regroupant un même nombre de foyers), évaluation à partir d'une « famille type » du nombre de mètres carrés qui lui est alloué, estimation du nombre de litres d'eau par personnes, construction de latrines partagées, etc.¹². L'ensemble fut administré par l'*American Refugee Committee* jusqu'à mi-2011 (ARC, une ONG internationale créée en 1979 dédiée à l'aide des réfugiés et des déplacés internes à travers le monde), avant que le transfert de sa responsabilité ne soit effectué à la commune de Croix-des-Bouquets. Toutes les fonctions du camp sont sous-traitées à de très nombreuses ONG internationales telles Oxfam, Entrepreneurs du monde, ou World Vision, qui s'occupent de la distribution de l'eau, de l'entretien des toilettes, du soutien à des projets micro-économiques, ou de l'éducation (une école publique a vu le jour un an après le séisme, mais est depuis régulièrement fermée par manque de professeurs). La Minustah a longtemps été présente à proximité de Corail pour en assurer sa sécurité, avant qu'un commissariat ne soit installé à ses portes. Progressivement, des *transitional shelters* (abris transitionnels) furent construits pour remplacer les tentes anticycloniques initiales. Ces *T-shelters* faits de bois importé ont une durée de vie de 3 à 5 ans s'ils sont bien entretenus et leur surface de 18m² inclut une galerie externe. Ces abris furent d'abord rejetés par les déplacés car ils étaient jugés trop petits et parce qu'ils entérinaient la dimension mi-temporaire mi-durable de leur présence à Corail. Mais le camp s'est graduellement transformé en un « village » composé de milliers de *T-shelters* alignés, à l'image d'autres camps citadins, dits *transitional sites*¹³.

Une idée récurrente était sous-tendue en filigrane de la mise en camp : une cohésion « spontanée » allait être créée et délimitée « naturellement » en son sein et Corail allait former une « communauté ». Le Président Préval déclara par exemple : « Des rues et des infrastructures seront construites. Une vraie communauté¹⁴ », comme si le camp se transformerait spontanément en un système cohérent ou en une ville. Pourtant, les infrastructures dites « communautaires » mirent du temps à se mettre en place : par exemple, un petit marché au centre de Corail Cesselesse ne fut créé qu'à la fin 2012 (auparavant, les habitants se déplaçaient pour trouver des commerces à l'extérieur, à Port-au-Prince ou à Canaan). Il n'y eut pendant longtemps aucun lieu de réunion. Les églises qui émergeaient l'étaient toutes sur initiative privée et le terrain de sport mit deux ans à être aménagé. Travailler dans le camp était impossible

12. Consulter par exemple les guides du UNHCR (*United nations High commissioner for refugees*) : UNHCR, *Handbook for emergencies*, Genève, UNHCR, 2007, ou du NRC (*Norwegian Refugee Council*), *Le toolkit de gestion de camp*, Oslo, NRC, 2008.

13. « Sites transitionnels » : consulter les travaux de Salome G., « Camps, *transitional sites* et relogement à Port-au-Prince », janvier 2012, en ligne sur <http://www.ceri-sciences-po.org>, rubrique « Les dossiers du Ceri », consulté le 8/05/2014.

14. Cette citation, ainsi que les extraits suivants, sont issus de l'article du quotidien *Haïti Libre* « Haïti – humanitaire : le fiasco du camp Corail » publié le 4 juin 2010.

hors d'un cadre organisé par un organisme de solidarité, contraignant les habitants à l'attente et à la passivité. En effet, les ONG considéraient qu'il ne fallait pas créer de différenciations de niveau de vie et de systèmes inéquitables au sein du camp et qu'il fallait attendre que des solutions de relogement durables soient proposées aux habitants, avec les infrastructures allant avec. Ainsi, pour un déplacé de Corail, fonder un commerce équivalait à une prise de risque : celle que les ONG cessent de lui apporter une (éventuelle) aide à l'investissement. Certains ont toutefois organisé des parcours de *taps-taps* – transports en commun – de l'entrée du camp jusqu'à l'agglomération de Port-au-Prince. D'autres ont créé des restaurants et des boutiques aux alentours du camp : les règles de ce dernier interdisent en son sein toute construction en dur. Mais ce foisonnement d'activités était limité par les normes humanitaires associées au camp, par ce qui y était permis ou non. Par exemple, les habitants des camps ne pouvaient pas déplacer leurs tentes ou *T-shelters* et perturber leur agencement rectiligne, construire des extensions à leurs abris, mettre en place des systèmes de transport à l'intérieur du camp, bref, investir vraiment ce qui était leur lieu de vie. La configuration spatiale de base en Haïti consistant à installer au cœur d'un réseau familial ou de voisinage un espace collectif, dite « *lakou* » (terme créole issu du français « la cour »), a été oubliée lors de l'agencement de Corail. Pourtant, cette structure a été spontanément recréée dans beaucoup de camps urbains informels, bien qu'à taille restreinte. Mais Corail n'a pas été construit « autour » d'un projet commun : sa forme est « alignée ». Les abris uniformisés ne débouchent que sur des unités de toilettes et de douches, et régulièrement sur des terrains de jeu pour les plus jeunes, relativement peu utilisés car les enfants aident beaucoup leurs familles. Jusqu'en 2012, Corail vivait à heures fixes, lors du passage des multiples ONG qui distribuaient de l'eau ou de la nourriture, nettoyaient les infrastructures sanitaires, donnaient des lunettes de vue ou de soleil, organisaient des camps d'activité pour les jeunes ou, pour certaines, des séances de prière collective. Cela a provoqué de grandes attentes envers le personnel humanitaire, lequel était vu à la fois comme celui qui entretient le camp et comme celui qui peut procurer quelque chose. Mais le manque de flexibilité de Corail, dans sa structure urbanistique comme dans sa gestion quotidienne, a vite donné l'impression aux habitants de *subir* la mise en camp.

Des protestations concernant l'apport d'aide et les difficultés liées à la vie dans l'hostilité du site se sont manifestées rapidement : « C'est évident qu'ils nous ont envoyés ici pour mourir » déclarait un déplacé, en juillet 2010, après qu'une tempête avait détruit le camp. Son éloignement, qui coupe ses habitants des opportunités de travail qu'offre le marché informel citadin, les rend dépendants des apports humanitaires. L'arrêt des rémunérations pour le nettoyage des latrines, dès l'été 2010, causa aussi des tensions : pour un responsable d'ONG, « payer pour les services d'entretien de base risque de briser l'honneur des populations [...]. La sécurité et le nettoyage doivent être assurés gratuitement et volontairement pour renforcer l'esprit communautaire ».

Cette idée – corrigée dans d'autres camps – interrogea le sens de l'intervention : comment une organisation « peut-elle demander à ces gens qui ont faim de travailler gratuitement », se demandait un autre administrateur du camp ?

Une rapide subjectivation de plusieurs déplacés s'exprima quand ils mirent en place des tactiques personnelles et souvent opportunistes de réussite, ce qui contribua à accroître les différenciations et divisions au sein du camp. De la même manière que cela arrive souvent en Haïti, dès qu'une marge de pouvoir s'ouvre devant quelqu'un (par le biais d'un apport financier, d'aptitudes charismatiques, religieuses ou professionnelles¹⁵), ils tentèrent d'accroître leur sphère d'influence en s'appuyant sur leur coopération avec le monde humanitaire – collaboration d'autant plus valorisante que c'est ce monde qui faisait vivre le camp. Certains *leaders* se sont donc imposés grâce à leur capacité à interagir avec les ONG et le monde *blanc* (« étranger » en créole), notamment parce qu'ils parlaient anglais ou français et qu'ils avaient appréhendé le fonctionnement des organismes de solidarité. Même si, parfois, ils ne reflétaient pas réellement les aspirations de la population, ces *leaders* étaient acceptés par cette dernière qui voyait en eux leur unique moyen d'être représentés. Qualifiés de « *leaders* communautaires » dans le jargon humanitaire mais n'ayant aucun pouvoir décisionnel sur le camp, ces intermédiaires étaient aussi épiés par les déplacés car leurs interactions avec le monde *blanc* faisaient suspecter qu'ils tiraient de leur coopération des bénéfices personnels plus que collectifs, notamment en détournant de l'argent et des biens. Il est vrai que, souvent, l'intérêt de ces chefs était avant tout de trouver un travail et de gagner en prestige social. C'est pourquoi d'autres déplacés, qualifiés de « fauteurs de troubles » par les ONG, se sont opposés à eux (notamment en faisant courir des rumeurs très mobilisatrices) afin de « casser » les positions hiérarchiques inhérentes à la situation humanitaire. Ainsi, avec le temps, deux inclinations principales permirent de fédérer la population à l'intérieur de Corail : soit la coopération avec les ONG, soit l'opposition à ces dernières. Cette bipolarisation au sein du camp complexifia la lecture du climat interne de Corail pour les intervenants extérieurs.

La révolte des « bénéficiaires » face au camp et à sa communauté assignée

De manière générale, l'exclusion des habitants de Corail des projets qui les concernaient – parce que c'était les ONG qui géraient le camp –, et l'incertitude sur leur devenir – parce qu'aucune perspective de relogement durable ne leur était proposée –, renforçaient le rapport de dépendance et de pouvoir envers l'humanitaire que subissaient déjà les déplacés dans leur précarité. La rupture dans la relation humanitaire a été déclenchée par ce *hiatus* grandissant

15. Pour un regard historique sur les rapports de pouvoir en Haïti et l'éclatement de la société haïtienne, plusieurs ouvrages peuvent apporter un éclairage, dont : Anglade G., *Espace et liberté en Haïti*, Montréal, ERCE, 1982 et Wargny C., *Haïti n'existe pas. 1804-2004 : deux cents ans de solitude*, Paris, Autrement, 2008.

entre l'appareil humanitaire et les déplacés quand une ONG a tenté de mettre en place un programme de micro-économie à Corail. Des « entrepreneurs » devaient être sélectionnés par cette ONG pour instaurer un programme de « relance économique » passant par la création de plusieurs petits commerces (coiffeurs, vente d'eau traitée, cyber café...). Ils devaient alors bénéficier d'un service d'appui et de micro-crédit. Mais des rumeurs, relayées par des « fauteurs de troubles » auprès d'une population encline à considérer « les humanitaires » comme les responsables de leurs difficultés, enflèrent sur les modalités de sélection des entrepreneurs qui pouvaient bénéficier de cette aide. Le chef du camp, qui était l'intermédiaire principal entre les organisations de solidarité et la population, et par ailleurs un de mes principaux interlocuteurs, fut « renversé » à cette occasion : il perdit sa légitimité de représentant des déplacés, étant considéré comme manipulé ou « payé » par les ONG pour privilégier certains de ses proches en les insérant dans le programme. Des manifestations réunissant plusieurs centaines de déplacés se déroulèrent en avril et mai 2012 devant le siège de l'ONG controversée, à Pétionville, l'accusant de favoritisme et d'incompétence. Ces manifestations étaient très bien organisées, des bus ayant notamment été affrétés pour transporter les protestataires, ce qui suggère que Corail a pu être instrumentalisé dans le débat politique haïtien. En effet, dans la perspective des élections municipales et sénatoriales, la déstabilisation de Corail était un moyen de s'opposer à l'omniprésence des ONG dans la vie quotidienne haïtienne. C'était aussi une façon d'alimenter la contestation du Président Martelly (élu en 2011) qui ne respectait pas le calendrier électoral et distribuait, en attendant, les mairies à ses proches (les élections ont été reportées *sine die*). Quoi qu'il en soit, ce soulèvement aux allures de mutinerie fut vécu comme une trahison par les gestionnaires des camps, qui ne pouvaient plus assurer ni le contrôle de Corail, ni la sécurité du personnel humanitaire qui était parfois menacée. Les tentatives de rencontre entre les divers acteurs ont rapidement échoué parce qu'elles se transformaient en pugilat, parce que certains « fauteurs de trouble » ne voulaient pas se faire connaître et n'allaient pas aux réunions de négociation, ou parce que l'ONG concernée eut du mal à remettre en cause ses pratiques tant elle refusait ces contestations « illégitimes ». Or, à travers ces protestations, toutes les ONG étaient ciblées car elles cristallisaient l'ensemble des frustrations des habitants de Corail, notamment au sujet de l'incompréhension qu'ils avaient de leurs méthodes. Suite à ces tensions, l'ensemble des organisations de solidarité se retira du camp lors de l'été 2012.

Les déplacés de Corail, qui voulaient avant tout plus de clarté dans les programmes des ONG et pointaient les incohérences et iniquités de ces dernières, ont donc pu être trompés par des personnes voulant avoir une légitimité décisionnelle sur le camp, jusqu'à adopter un rejet total de l'appareil humanitaire. Mais finalement, ils ressentirent le départ des ONG comme un abandon, une punition parce qu'ils n'avaient pas été de « bons bénéficiaires »¹⁶. La communauté présupposée des déplacés – inscrits dans une posi-

tion collective de groupe nécessaire –, qui aurait été créée par la mise en camp, a explosé. Cela est essentiellement dû au fait qu'elle n'a jamais existé, à l'image de la société haïtienne qui est extrêmement fragmentée entre une multiplicité de classes sociales¹⁷. De plus, les déplacés de Corail, morcelés en groupes familiaux restreints, venaient d'horizons divers. Leurs réseaux de solidarité habituels, qu'ils soient familiaux, de voisinage, religieux ou associatifs, étaient perturbés, voir anéantis, par le séisme et les mouvements de déplacement. Mais l'émergence de subjectivités individuelles des déplacés dans le nouveau contexte des camps et leurs affirmations politiques furent soit oubliées par les intervenants humanitaires, soit vécues comme une agression¹⁸. Cela a favorisé l'apparition de formes de résistance multiples, qui s'opposaient à la seule communauté qui existe pour ces déplacés : cette indéterminée communauté internationale, au sens théorique si incertain mais à la matérialité si prégnante pour les Haïtiens, et qu'ils qualifient parfois « d'occupation voilée »¹⁹.

De surcroît, en façonnant un camp sur des critères plus organisationnels que sociaux, et en souhaitant assister l'autre selon un mode basé sur la gestion des besoins corporels²⁰, l'intervention humanitaire à Corail a renvoyé les déplacés à une forme passive de vie : celle de récipiendaires d'une intervention d'aide, de « bénéficiaires ». Or, les réactions des déplacés et les événements qui ont eu lieu confirment à la fois la rigidité des cadres du dispositif humanitaire (censés être rationnels), l'existence de présupposés de la part de ses acteurs et les dynamiques de confrontation qu'ils engendrent. En assignant une « communauté » dans un camp et en en gérant les aspects les plus nécessaires (comme son entretien et la distribution de nourriture), le dispositif humanitaire s'est rapidement opposé aux évolutions sociales internes à Corail. Au fil du temps, ce dernier est demeuré dans une exception humanitaire figée entre l'incertitude sur son devenir, sa gestion par des ONG et les désirs internes d'installation et de création des habitants, ce qui a créé des points de friction. L'entretien du camp au quotidien, ce *care and maintenance* (prendre soin et

16. « Bénéficiaire » qualifie un déplacé répertorié dans un programme d'une ONG. Ce terme a beaucoup été discuté, notamment à partir des réflexions de Harrel-Bond supposant que l'aide est imposée à une population assujettie : Harrel-Bond B., *Imposing aid. Emergency assistance to refugees*, Oxford, Oxford University Press, 1986. On peut trouver une très intéressante réflexion sur les catégories dans Zetter R., "More labels, fewer refugees: remaking the refugee label in a era of globalization", *Journal of refugee studies*, 20-2, 2007, pp. 172-192.
17. Fragmentation souvent liée à l'origine des familles ou à leur richesse, qui est accentuée en milieu urbain et précaire : Corbet A., Groupe URD, *L'approche communautaire en milieu urbain Haïti*, 2012, en ligne sur <http://www.urd.org>, rubrique Publications, consulté le 5/11/2013.
18. Phénomène déjà observé par Nyers P., *Rethinking Refugees: Beyond States of Emergency*, New York, Routledge, 2006.
19. Beaucoup d'Haïtiens ont un fort ressentiment envers les organisations internationales et les ONG, souvent ambivalent : ils savent avoir besoin de leur aide, mais critiquent également leur « impérialisme ».
20. On pense alors au terme de « biopolitique » de Foucault qui se rapporte à une politique s'appliquant sur la vie des personnes et des populations : Foucault M., *Naissance de la biopolitique : Cours au collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004.

entretenir) qui gère les besoins essentiels des déplacés, n'y a pas été conciliable avec la vie qui s'y est créée et les dynamiques locales. Il est même allé à l'encontre de la « débrouille » haïtienne au jour le jour, car il en empêche la flexibilité.

Le cas de Corail est un exemple de camp dont la planification a oublié les dynamiques sociales. Il montre comment une perspective humanitaire qui fait abstraction des déplacés comme sujets sociaux et politiques entre en confrontation avec leurs aspirations. Les principes humanitaires s'y sont appliqués en faisant fi du contexte : comme si les déplacés étaient, à l'image du camp, a-historiques. Ce sentiment a dénié aux déplacés de Corail leurs histoires de vie, leurs réseaux, leurs capacités de participation ou de résistance. Il a été entériné par la gestion du camp essentiellement technique, basée sur des critères logistiques très rationnels préconisés par les normes internationales sur les camps. Ainsi, s'ils sont censés répondre à l'urgence, le manque d'adaptabilité des *tool-kits* qui ont structuré Corail et leur absence de flexibilité passé le temps de l'urgence s'apparente à une forme de contrôle externe de la précarité humaine. Ce contrôle n'assure pas une transition du camp permettant à ses habitants de reconstruire des formes de vie plus normales, autonomes et dignes.

Depuis le départ des ONG, Corail vit sans apport régulier d'eau traitée (pourtant rempart principal contre le choléra). Les gens achètent de l'eau en petites portions, ce qui leur revient plus cher, leur demande beaucoup de temps, et pénalise les femmes et les enfants qui se chargent de cette tâche, les incitant parfois à se procurer de l'eau non traitée. En outre, les latrines ont été fermées. La plupart des déplacés louent ou revendent leurs *T-shelters*, tout en les remaniant un peu, en plantant quelques arbres. En considérant les efforts des particuliers pour s'adapter au milieu du camp et pour investir ses alentours, on peut dire que, malgré les contraintes structurelles, le camp de Corail s'informalise, tout en restant suspendu à la présence aléatoire et provisoire d'ONG (qui réintègrent le site ponctuellement) et en espérant un suivi personnalisé de ses occupants (qui étaient censés recevoir une solution de logement pérenne). Le mouvement de protestation s'est essoufflé et a créé de nombreuses tensions internes et des scissions entre groupes. Les déplacés de Corail demeurent donc dans une impasse : celle d'un camp dont personne ne sait que faire. À l'image des camps de réfugiés où il n'y a pas de retour possible et où le temporaire s'éternise, il n'y a pas de solution de sortie du camp, et ses habitants demeurent dans une précarité et dans un encampement à la fois provisoire et sans fin concevable. Les *T-shelters* commencent d'ailleurs à se dégrader. Bien que l'autorité de Corail ait été transférée à la commune de Croix-des-Bouquets qui intervient, au cas-par-cas, dans l'ensemble de la « zone d'utilité publique », le gouvernement du président Martelly continue de négliger ce camp initié par son prédécesseur et jugé aujourd'hui comme problématique. Interrogé plusieurs fois sur le sujet, le Président est à chaque fois revenu sur le fait que ce projet aurait dû mieux être pensé à la base (« *se pa fot mwen* »,

« c'est pas ma faute »), tout en refusant de s'y investir ²¹ : finalement, la réponse de l'État s'incarne par le délaissement du site.

Les déplacés de Corail hésitent donc à s'installer définitivement ou à partir, comme enfermés spatialement et moralement dans une « forme camp » temporaire dont personne ne sait ce qu'elle va devenir. Afin de s'ouvrir une perspective autre que l'attente, ils adoptent diverses stratégies pour interagir avec le site voisin de Canaan. Par exemple, les familles se séparent, une partie gardant le *T-Shelter* de Corail, l'autre allant réserver un espace à Canaan. Auparavant tournées vers l'agglomération port-au-princienne, elles envisagent maintenant leur voisin informel comme une unité pouvant leur offrir des moyens de subsistance et dont la cohésion – que l'on dénommera par la suite « communauté du malheur » – autorise à mener à bien des projets de vie. Les déplacés tentent ainsi de bénéficier des éventuels avantages des deux sites.

Canaan, « l'invisible » camp informel aux multiples évolutions

Une organisation spontanée mais structurée

En janvier 2010, la vaste région aux alentours de Corail était presque inhabitée. Mais suite aux destructions causées par le séisme, quelques déplacés s'y installèrent en raison du manque de place en ville. Ils furent rejoints par des centaines d'autres foyers à partir d'avril 2010, quand le décret sur la « zone d'utilité publique » fut officialisé. Pour 53 % des déplacés installés dans les camps citadins, avant la fermeture de nombre d'entre eux en 2011 et 2012, la réponse à la question « Où iriez-vous si vous deviez quitter le camp ? » était « je ne sais pas ²² » : pour beaucoup, ce territoire d'utilité publique de 5 000 hectares s'est imposé comme une solution de relogement. Le site, nommé « Canaan » par les déplacés qui s'y établissaient (en raison du nom d'un lieu de culte qui s'y trouvait), s'est alors rempli tandis que la métropole se décongestionnait.

Quelques ONG intervinrent au début à Canaan, mais elles se retirèrent rapidement, une fois le temps de l'urgence passé. Elles attendaient que la propriété foncière du site, contestée par des propriétaires supposés, soit régularisée. En effet, le système foncier en Haïti est très complexe, et il est souvent difficile de comprendre qui possède un terrain, en fonction des strates historiques et juridiques, formelles et informelles, qui l'ont traversé. Entre héritages d'habitations coloniales (propriétés d'exploitation) issues de l'époque esclavagiste, « don » des dictateurs à leurs proches, tractations politiques et

21. Voir par exemple le débat politique début 2013, où le Président est interrogé au sujet de Canaan et de Corail : *Ban'm Nouvel Kan Canaan* (« Donnez-moi des nouvelles du camp Canaan ») <http://www.youtube.com/watch?v=83UduiuxEcA> (consulté le 28 janvier 2014).

22. Étude de OIM-ACTED, Intentions des déplacés, en ligne sur <http://haiti.cridlac.org>, consulté le 05/11/2013.

corruption, personne ne sait vraiment à qui appartient la région de Titanyen²³. Chacun attendait également que le gouvernement donne plus d'indications sur ses desseins dans la zone. Mais cette indétermination perdure jusqu'à aujourd'hui : plusieurs propriétaires revendiquent toujours le territoire, souvent sans aucun document témoignant de leur possession. Une annexe de la mairie de Croix-des-Bouquets, à qui une partie de la zone se réfère, a été installée, mais son autorité semble fictive. En outre, Canaan a accueilli des populations souvent délaissées parce que très pauvres, soit parce qu'elles venaient de provinces rurales, soit parce qu'elles étaient déjà exclues dans les marges de la métropole, travaillant ponctuellement dans le domaine informel, n'étant pas répertoriés par l'administration, etc. À titre d'exemple, la grande majorité des personnes interrogées lors de mon enquête étaient nées en province et se trouvaient en situation d'émigration à Port-au-Prince lors du séisme : elles vivaient alors dans des locations précaires, dans des bidonvilles, souvent sans emploi²⁴. Une petite moitié d'entre elles ne possédait aucun papier d'identité, ce qui les excluait de nombreux aspects de la citoyenneté tels que les démarches administratives ou l'accès aux soins. Ainsi, en considérant que Canaan rassemble les parts de populations les plus exclues de la société haïtienne et qu'il fut ignoré par les ONG comme par le gouvernement tout le temps de son expansion, on peut parler « d'invisibilisation » de Canaan.

On a vu que, à Corail, la part la plus pauvre de la population affectée par le séisme a été mise à l'écart et contrôlée par l'infrastructure du camp et son fonctionnement interne. À l'inverse, à Canaan, l'État et les ONG ont été dépassés par la question de la « zone d'utilité publique » à la légitimité juridique foncière floue, étant incapables de coordonner leur action au-delà d'interventions situées dans des lieux très délimités de l'agglomération port-au-princienne. Ils ont préféré avoir une attitude non-interventionniste envers cette installation informelle de milliers d'habitants dans une situation périphérique, et leurs préoccupations se concentraient sur des camps centraux et visibles, tels que ceux des quartiers riches ou celui situé devant le Palais national. Pourtant, Canaan prit rapidement une grande importance spatiale comme démographique : si des estimations effectuées dans une zone partielle de Canaan, fin 2012, ont évalué à 54 045 le nombre de personnes y vivant, des observateurs internationaux avancent le chiffre de plus de 150 000 personnes sur l'ensemble du site. En fonction des différentes provenances des déplacés, qui arrivaient souvent ensemble lors de la fermeture de leur camp citadin, des

23. Oriol M., Dorner V., « L'indivision en Haïti. Droits, temps et arrangements sociaux », *Économie rurale*, 330-331, 2012, pp. 161-174. Marie Redon rappelle combien il est important de repenser le système foncier haïtien pour mener à bien toute intervention sur l'ensemble du territoire : Redon M., « La question foncière : un aspect de la reconstruction qui ne peut être ignoré », in Rainhorn J.-D., *Haïti : réinventer l'avenir*, Paris, MSH/EUEH, 2012, pp. 297-208.

24. L'exode rural est un mouvement continu en Haïti depuis les années 1950 et les nouveaux urbains s'installent très majoritairement dans les quartiers informels. Sur le renouveau de la ville, consulter Deprez S., Labattut E., *La reconstruction de Port au Prince*, Clichy La Garenne, Solidarités International, 2011.

quartiers s'y sont dessinés. Ils portent les noms de Canaan I, II, III, IV, V, Jérusalem, Nouvelle Jérusalem, Village Grâce de Dieu, etc. , rappelant qu'Haïti est fortement emprunt de références religieuses, et que Canaan est aussi perçu comme une « terre promise ».

Dans tous les camps, les interventions humanitaires ont favorisé l'émergence de *leaders* communautaires se présentant comme des interlocuteurs privilégiés et ont poussé à la création de comités, au risque qu'ils ne renvoient pas une perception véridique des difficultés du terrain. Les membres des comités gèrent un territoire donné, en y multipliant les associations s'occupant de l'eau, de l'environnement, de la sécurité, etc. À Canaan, les premiers arrivés ont aussi créé des comités censés être représentatifs. Leurs chefs sont souvent des anciens *leaders* de quartiers de Port-au-Prince, qui inspirent du respect par leur réputation et leur emprise, parfois violente, sur leurs anciens territoires. C'est par exemple le cas de Manuel (pseudonyme), qui dirige un des quartiers les plus anciens de Canaan. Abandonné enfant par ses parents lors de leur émigration vers la capitale, il a vécu sa jeunesse dans le quartier très pauvre et violent de Cité Soleil. Il y a côtoyé les Chimères, milices armées qui semaient la terreur lors de la dictature d'Aristide. Au lendemain du séisme, il a entendu parler de Canaan par une connaissance et a décidé d'y aller pour « partir de l'enfer de Cité Soleil ». Il a commencé à administrer la zone dès mars 2010 et à y cofonder les associations qui la traversent. Bien que dans une stratégie de création puis de conservation d'un pouvoir personnel, il tente depuis d'organiser le site, tel un maire préoccupé du bien-être général de son quartier – sachant que la garantie de sa stabilité personnelle s'appuie sur ce dernier.

Comme lui, les responsables des différents comités de Canaan semblent conscients des enjeux liés à la création d'un nouveau quartier « idéal » et de son urbanisation. « On a fait association pour faire force. On a décidé de faire la paix entre nous avec les associations pour ne pas faire la guerre », dit un *leader*. Par exemple, dans un des quartiers, des jeunes hommes « à problème » ont été expulsés pour préserver la sécurité. Manuel ajoute : « On ne veut pas que Canaan devienne un ghetto comme ailleurs. On aide l'État à décongestionner la ville » (entretiens en septembre 2012). Afin de gérer l'ensemble de Canaan, une « Commission présidentielle pour bâtir Canaan » a été fondée par plusieurs chefs de comités dont le charisme et la richesse ostentatoire imposent une certaine subjugation aux déplacés. Chaque nouvel arrivant doit lui verser une somme d'argent destinée aux installations collectives. Mais ces dernières ne sont jamais construites, sans que la Commission, qui s'est imposée par la crainte et l'espoir suscités par son statut, ne soit remise en cause. En outre, dans la majorité des quartiers, les chefs de comités expriment une méfiance envers tout projet exogène – parmi lesquels ils incluent ceux provenant de l'État, par ailleurs toujours quasi absent du site en 2013. Cela permet aux *leaders* de protéger leurs territoires, mais aussi de les gérer seuls. L'indépendance par rapport à l'intervention humanitaire est souvent mise en

avant : elle conforte le sentiment de rejet de l'humanitaire en Haïti, sur lequel on ne s'étendra pas ici, mais qui résonne avec les « évènements » de Corail et se résume par l'idée que « les humanitaires se font de l'argent sur notre dos ». Cette indépendance envers les ONG, à la fois voulue et subie car elles ne sont que très peu présentes dans la zone, permet aussi de valoriser les personnes qui ressentent souvent que leur dignité est bafouée par des projets s'appliquant à leurs seuls besoins essentiels, comme ce fut le cas à Corail et dans d'autres camps urbains. L'autonomie de la gestion interne de Canaan est aussi un moyen, pour certains groupes, d'imposer leur autorité et leur mainmise sur certains marchés qui s'y développent, voire d'y étendre des réseaux d'influence à visée politique ou mafieuse. Dans ce cadre, l'aide humanitaire, alors perçue comme concurrentielle, est essentiellement acceptée quand elle provient de structures religieuses, qu'elle est occasionnelle et surtout contrôlée.

Canaan est donc un lieu né de l'installation progressive de personnes venues chercher une terre, un abri, et l'espoir de pouvoir y trouver stabilité et d'y développer une activité. Au fur et à mesure de son extension, le marché locatif s'y est développé, ainsi que de nombreux magasins alimentaires ou de matériaux, des restaurants, etc. Quelques infrastructures ont été installées : des fils électriques ont été piratés depuis la route sous la direction d'un chef de quartier, ce qui a accru sa popularité et lui a permis de prélever une dime à ceux qui utilisent l'électricité. Des réservoirs d'eau gérés par des particuliers ont été installés, pour lesquels des routes ont été dessinées et nommées par des responsables locaux, afin que les camions-citernes puissent les remplir. Des arbres furent fournis aux habitants en mars 2011 par un pasteur allemand et chacun est incité par les différents *leaders* à planter des cultures vivrières, qui apportent de la fraîcheur au site. Un centre de santé privé, disposant d'un scanner, s'est même installé en profitant de l'indécision foncière, bien qu'il soit trop cher pour la plupart des habitants. Des églises et écoles attenantes se sont multipliées : les responsables religieux fidélisent leurs ouailles, puis créent une école privée dans laquelle les enfants des croyants sont placés. Cette tactique entretient la richesse des maîtres du culte, souvent aux dépens de celle de leurs fidèles et de la qualité de l'enseignement.

Ainsi, si l'apparente anarchie du site semble difficile à décrypter pour un regard extérieur, les déplacés se sont pourtant organisés à Canaan afin de créer un lieu de vie cohérent. Malgré toutes les contraintes, ils se sont débrouillés et ont pris possession du territoire pour mener à bien leurs projets de vie. Ils y ont fait sens et y ont « produit de la localité ²⁵ ». En somme, l'organisation interne de Canaan pallie une structure officielle qui lui fait défaut. D'ailleurs, lors de l'ouragan Isaac de 2012, les chefs de comités de Canaan ont relayé l'action des responsables de Croix-des-Bouquets pour organiser la distribution

25. « *Production of locality* », concept de Appadurai A., *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota, 1996, p. 178.

de kits de premiers secours. Ainsi, l'informel a relayé le formel, qui accède en temps d'urgence à un terrain négligé le reste du temps. Mais seuls les plus riches, qui ont souvent un emploi stable dans le secteur privé et qui ont été attirés par l'espace disponible de Canaan, ont les moyens de « bien y vivre », par exemple en installant des latrines privées. Le reste de la population, majoritaire, doit travailler dans le secteur informel, faire des allers-retours à Port-au-Prince, ou développer des petits commerces sur place.

L'appropriation informelle du territoire

Malgré la disparité des situations dans Canaan, l'occupation de l'espace y a reposé sur des tactiques individuelles et collectives d'investissement des lieux : délimitation de propriétés, construction de maisons, entretien de petits jardins, formation de comités, répartition en quartiers. Ces formes d'invasion de l'espace et d'accaparement du territoire ne sont pas inédites en Haïti. Même la création de bidonvilles par une impulsion de l'État y est récurrente : à l'origine, Cité Soleil fut fondé pour accueillir des ouvriers et s'appelait Cité Simone, du nom de l'épouse de l'ancien dictateur François Duvalier. De même, Canaan est parfois nommé Cité Sophia Martelly du nom de la femme de l'actuel Président.

Occupé par des personnes installées depuis 2010 ou plus récemment, Canaan est plus qu'un camp spontané : c'est le lieu d'un encampement. Le territoire y est structuré, nommé, et projeté dans l'avenir par des « citoyens en fabrication ²⁶ ». Amalgame de différents groupes aux objectifs divers et ville hybride composée de maisons en bâches ou en ciment, Canaan offre au mieux l'accès pérenne à la terre et au moins la possibilité de construire une maison ou de développer un commerce un temps donné. L'immense camp informel est aussi perçu comme une opportunité pour nombre de ses habitants. Avec le temps, ce lieu auparavant négligé qu'était Titanyen est donc devenu attractif, ce dont témoignent les quelques villas somptueuses qui sont construites par des personnes riches présentant que le site peut devenir un quartier à part entière de l'agglomération port-au-princienne. C'est pourquoi Canaan n'est pas seulement « une forme incomplète, inachevée d'urbanité ²⁷ » : c'est un camp-ville « non commencé », qui flotte entre deux statuts, entre le camp et la ville, entre l'autonomie de fait et la dépendance aux décisions sur sa situation. C'est une ville potentielle : une « ville nue » où la population s'est installée, mais où les infrastructures urbaines sont de l'ordre du spontané et non le fait d'une planification étatique, et où la plus grande confusion foncière est de mise (notamment avec les ventes de parcelles de terrain). Par conséquent, l'en-

26. Traduction de l'auteur : « *urban dwellers in the making* », Kagwanja P. M., Pérouse de Montclos A., "Refugee Camps or Cities? The Socio-economic Dynamics of the Dadaab and Kakuma Camps in Northern Kenya", *Journal of refugee studies*, 13-2, 2000, p. 206.

27. Traduction de l'auteur : « *incomplete, unfinished form of urbanity* », Agier M., "Between war and city. Towards an urban anthropology of refugee camps", *Ethnography*, 3-2, 2002, p. 337.

jeu de Canaan est maintenant plus politique et urbanistique qu'humanitaire. La communauté internationale, incarnée par les ONG et les diverses organisations de soutien à Haïti, mais aussi par la Minustah, a d'ailleurs commencé à poser des questions sur la présence et le devenir de Canaan, incitant l'État haïtien à s'inquiéter de ce que pourrait devenir le site. Des projets étatiques seraient en cours pour dessiner un aménagement urbain de Canaan, dans lesquels il s'agirait de construire des infrastructures de base. Bien que la zone d'utilité publique ait été créée par le décret présidentiel, ces plans – pour l'heure à l'état d'ébauches – aboutiraient à l'expulsion de nombreux déplacés, que le gouvernement comme ceux qui se réclament propriétaires qualifient de « squatteurs ». Or, ces derniers risquent de se révolter contre une réappropriation étatique de « leur » Canaan : l'un d'entre eux déclarait, en septembre 2012 : « Ceci n'est pas un camp, ceci est mon lieu de vie ». En attendant, des propriétaires présumés expulsent les déplacés, de manière violente et souvent la nuit, afin de « récupérer » un espace (la plupart du temps le long de la route) dans la perspective d'y construire un commerce quand la situation juridique de Canaan sera clarifiée. Des infrastructures en dur ont même été construites, sans que leurs initiateurs n'aient pu présenter de documents légaux sur leur possession du terrain ou des permis de construire.

Pour le gouvernement haïtien, cet état de fait va demander une régulation qui sera d'autant plus difficile à mettre en œuvre que l'informalité de Canaan a laissé le temps à divers acteurs de s'imposer, et surtout qu'elle a permis à une population d'installer son cadre de vie dans une totale autonomie qu'il sera difficile de juguler. Mais ce « laisser-aller » qui perdure depuis 2010 semble symptomatique du « laisser-faire » courant des dirigeants Haïtiens. Comme si Canaan était « la concrétisation physique de la stratégie nationale de la reconstruction basée sur l'auto-construction ²⁸ » : une stratégie qui laisse une grande part de la population se débrouiller – tant qu'elle ne pose pas de problème. Or, la non-gestion de Canaan pose aussi une question sécuritaire : au fil du temps, il pourrait se transformer en bidonville gangrené par des comités qui se seraient transformés en gangs. Des réseaux mafieux, notamment de prostitution, semblent d'ailleurs s'être déjà développés dans l'informalité du lieu.

Pour l'heure, Canaan reste donc dans l'exception à cause de son invisibilisation par le gouvernement comme par les ONG, son incertitude juridique, et l'indétermination de son futur. Pourtant, encore informel, Canaan n'est déjà plus un camp dans les discours et la représentation que les habitants s'en font.

28. Noël R., Groupe URD, *Canaan ou l'émergence d'un quartier ex-nihilo*, publication URD, décembre 2012, en ligne sur <http://www.urd.org>, rubrique « Publications », consulté le 5/11/2013.

La « communauté du malheur » de l'encampement informel comme base identitaire ?

En suivant l'histoire de la création et du développement de ces deux camps limitrophes, on peut se demander si l'espace rationalisé de Corail est en échec face à Canaan. L'invasion de ce dernier caractérise le passage d'une logique de camp à une logique de peuplement et s'apparente à une genèse urbaine, alors que Corail perdure dans une indécision urbanistique comme temporelle, « suspendu » par sa forme même, ce qui reproduit sans cesse une instabilité précaire pour ses habitants. L'immense camp informel qu'est Canaan a été le lieu d'émergence d'une conscience partagée d'appartenance à un même endroit, dont les habitants se nomment maintenant « les Canaéens ». On peut alors avancer l'idée d'une forme de *communauté du malheur* impulsée par le séisme en tant que condition au développement du camp. En somme, à Canaan, les relations sociales établies lors de sa prise de possession ont créé un territoire (lequel a été dénommé et partagé en quartiers où toute une hiérarchie sociale s'est installée), un sentiment d'appartenance à ce dernier et un esprit collectif. La vie de Canaan est donc autant une affaire de déplacement que d'emplacement²⁹. En même temps, à Corail, le lieu a été délimité au préalable et les personnes y ont été installées par autorité dans un processus de mise en camp. La concurrence individuelle des habitants, figés dans une situation de récipiendaires d'une intervention extérieure et ne pouvant que difficilement développer leurs initiatives personnelles pour faire évoluer le camp, n'a pas insufflé de sentiment collectif.

Cela rappelle qu'après le séisme, dans le temps de l'urgence, les personnes se sont mélangées à travers les camps. Ce moment reste dans les discours des Haïtiens, aujourd'hui encore, comme l'un des seuls où les classes sociales se sont rencontrées. Cette égalisation, même temporaire, des niveaux de vie entre les différentes strates de la population haïtienne, d'habitude très hermétiques, serait une des premières étapes façonnant la fiction de cohérence liée à la catastrophe. Cette mémoire originelle est demeurée forte à Canaan car les gens se sont installés spontanément dans un espace perçu comme une opportunité collective même si, parfois, le séisme n'est pas la cause réelle de l'arrivée de certains habitants. L'appartenance de chacun au mouvement d'invasion de l'espace, le champ des possibles propre au site, tout comme les efforts mis en œuvre pour y vivre, a induit un sentiment de communauté. Il y a une inscription quasi-identitaire, réelle ou fictive, dans cette communauté du malheur.

Cependant, cette forme de solidarité ne peut s'identifier à un esprit communautaire ou à une « communauté » dans le sens souvent émis par les organismes humanitaires, qui les définissent sur des critères spatiaux et les assimilent

29. Sur ces thèmes, consulter Agier M., « Between war and city. Towards an urban anthropology of refugee camps », *op. cit.*, ou Turner S., *Politics of innocence: Hutu identity, conflict and camp life*, Oxford, Berghahn Books, 2010.

lent à un ensemble identitaire. C'est ce que démontre le cas de Corail, où les personnes ne sont pas venues par elles-mêmes, n'avaient pas de rapport entre elles auparavant, et où elles ont dû très rapidement s'acclimater à une structure d'exception : celle d'un camp formel. Les habitants n'ont pas eu la possibilité de gérer leur espace de vie, trop dépendants des choix effectués pour eux par des organes extérieurs. Le référent spatial a primé sur la prise en main du camp par ses habitants, à qui la vie en camp a été imposée, menant à leur révolte. Mais depuis, ils demeurent toujours dans une situation indéterminée : Corail n'est pas à eux, ils ne peuvent y faire ce qu'ils veulent, et ils restent dans l'attente d'une éventuelle aide, tentant d'accommoder leur vie à la « forme camp ». Ainsi, laissés dans une attitude passive vis-à-vis du camp, de sa structure et de ses activités, il n'y a pas eu de projet commun à Corail.

L'hypothèse d'une communauté du malheur questionne donc le camp, formel ou informel, comme un lieu dont l'histoire devient référentielle. En passant notamment par la revendication que les déplacés ont d'être en camp, lequel relie leur histoire personnelle à l'histoire collective, un processus d'appartenance à Canaan s'est développé³⁰. Le référent originel fort qu'est le séisme y a légitimé la présence des habitants et leur droit à « posséder » ce territoire. La communauté du malheur permet aussi la débrouille et l'autonomie, qui s'expriment concrètement par une transition architecturale : les bâches font place au ciment. Les personnes ou groupes de personnes se sont regroupées autour de *lakous*, en réseaux économiques, sociaux, ou d'amis : « *moun pa* ». Elles remettent de l'ordre dans le désordre initial de Canaan. Les déplacés n'ont d'ailleurs parfois plus besoin de sortir du camp qui leur procure de plus en plus des solutions d'emploi et est parsemé de boutiques, de magasins, d'églises et d'écoles privées. Bien que toujours à part et périphérique, Canaan est devenu un lieu-centre, un endroit où tout un système urbanistique et social permet d'assurer à ses habitants un cadre de vie d'où ils n'ont pas besoin de sortir pour subsister.

Le contraste est flagrant avec Corail, où on ne retrouve qu'en lambeaux la citadinité informelle de Canaan. Pourtant, il y a eu à Corail les infrastructures de base qu'il n'y a pas à Canaan : des latrines, de l'eau pour tous, une école publique, etc. Mais, même si de loin les *T-shelters* donnent l'impression d'un village multicolore – bien que rectiligne et toujours en bois : il n'y a aucune structure en ciment, rappelant le statut provisoire du camp –, Corail reste dans une indécision totale et ses habitants sont « coincés » dans sa formalité. Ils ont été isolés par la gestion humanitaire, qui les a coupés des moyens de « s'emparer » du territoire, de faire corps et de mettre en place des formes de solidarité pour s'organiser par eux-mêmes. Depuis, les déplacés de Corail demeurent dans un état de dépendance lié à l'incertitude sur le sort de leur lieu de vie, sans

30. Ou « *process of belonging* » décrit par Malkki L., "Refugees and Exile: From 'Refugee Studies' to the National Order of Things", *Annual Review of Anthropology*, 24, 1995, pp. 495-523.

avoir les capacités d'organiser ce dernier en attendant. N'ayant pu développer des commerces au sein du camp, ils doivent sortir de Corail pour subsister à l'intérieur de ce dernier. En raison de la « forme camp » rigide de Corail, et malgré les tentatives d'appropriation du site, ils n'ont pu construire un lieu de vie cohérent comme à Canaan.

La communauté du malheur visible à Canaan – même si occasionnelle et opportuniste – a donc été mise en échec par la gestion humanitaire à Corail. Ce dernier, en s'imposant à une présupposée « communauté » créée par la mise en camp, censée être nécessaire mais volontaire, a accentué la fragmentation – voire la concurrence – entre ses habitants. En un mot, à Corail, la gestion humanitaire est allée *contre* le camp qu'elle a elle-même édifié. D'ailleurs, de manière générale, l'éparpillement consécutif à la fermeture de plusieurs camps urbains et à l'essaimage des solutions de relogement dans l'agglomération a dispersé les habitants des camps et leur a enlevé l'unité dans laquelle ils faisaient cohérence et où ils avaient fondé de nouvelles formes de vivre ensemble. Ce n'est donc pas le camp, en tant qu'espace, qui définit l'appartenance communautaire, même si ensuite cette dernière se réfère à l'espace, mais c'est la manière dont l'espace a été approprié. Les réseaux et stratégies individuelles comme collectives qui s'y développent parfois jusqu'à créer un sentiment d'appartenance au lieu permettent aux habitants de se projeter dans le futur.

L'exemple de Canaan et de Corail rappelle que l'histoire d'un camp est celle de la multitude de ses histoires personnelles, de la façon dont ses habitants s'y investissent ou non, et de l'adaptabilité ou non de l'appareil humanitaire. Au-delà du hors-lieu (d'un lieu extraterritorial, en dehors³¹), de sa pure matérialité ou de sa logistique, le camp est un lieu évolutif, en recomposition permanente, dont les habitants tentent de se projeter dans le futur et non dans le référent temporaire qui lui est propre. Les camps méritent donc d'être envisagés comme des lieux-centre au cœur de stratégies spatiales, de pouvoir, ou identitaires. Par exemple, si les Canaéens demeurent dans l'exception, délaissés de l'État en particulier, et bien que Canaan se situe dans un entre-deux juridique « liminal », le site est déjà au cœur d'une construction urbaine et sociale. Ce qui fait la force d'attraction de son modèle, c'est la revendication de l'espace qui y est cohérente et le champ des possibles. Être ensemble par le biais de la communauté du malheur, malgré la précarité et la vulnérabilité, est même devenu un moyen de se protéger contre des pressions foncières ou de se projeter dans l'avenir : c'est un moyen de construire son « chez soi » et de préserver son « chez nous ». Or, c'est par la relation à l'autre et le partage – quel qu'il soit – que se définit la citoyenneté : les exclus de Canaan ne se réinscrivent-ils pas dans des formes de citoyenneté qui, dans un camp formel, auraient été entravées par le dispositif humanitaire ?

31. Terme avancé par Agier M., *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion, 2002.